

# Peste porcine africaine



Comité spécialisé porcin  
FranceAgriMer – 29/05/ 2018



# Peste Porcine Africaine

## Situation sanitaire

VSI Plateforme ESA

Didier Calavas, Julien Cauchard (Anses)

Alizé Mercier (Cirad)

Sylvain Falala (Inra/Cirad)

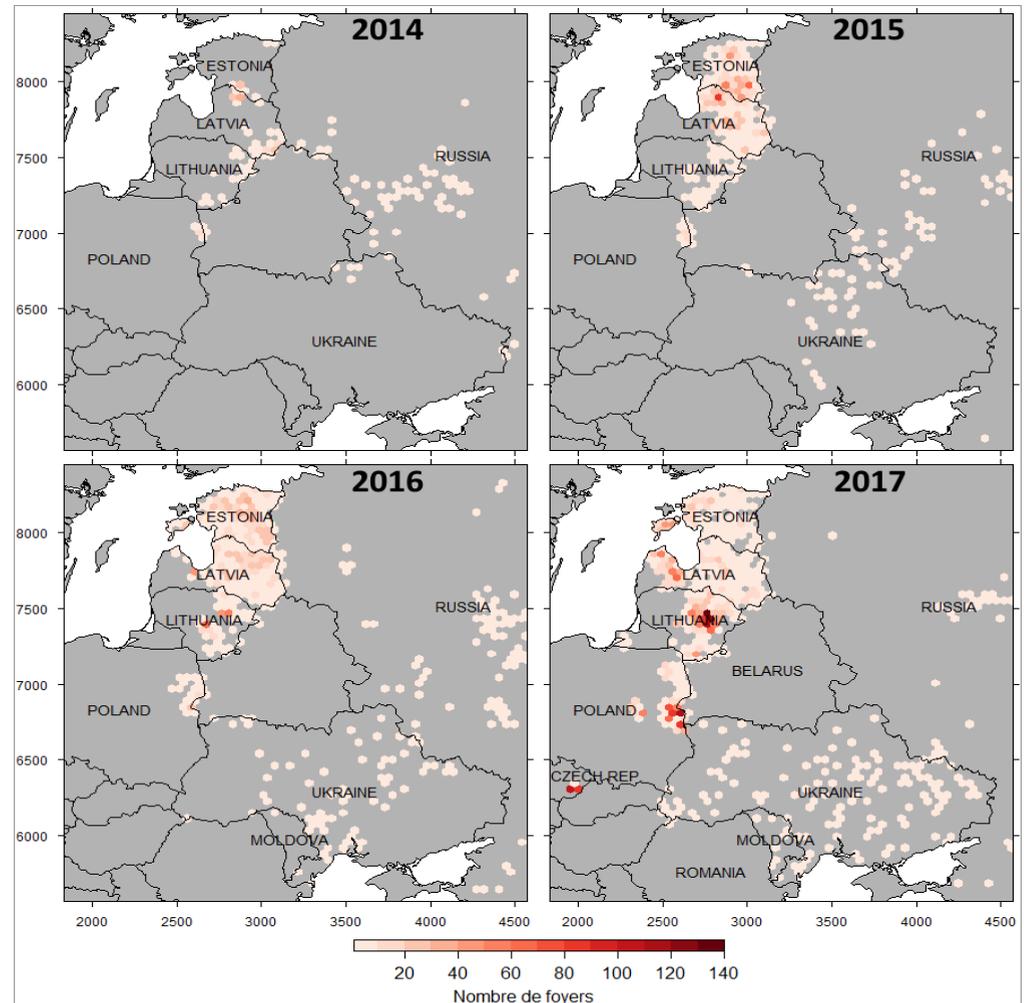
LNR PPA

Marie-Frédérique Le Potier (Anses Ploufragan)



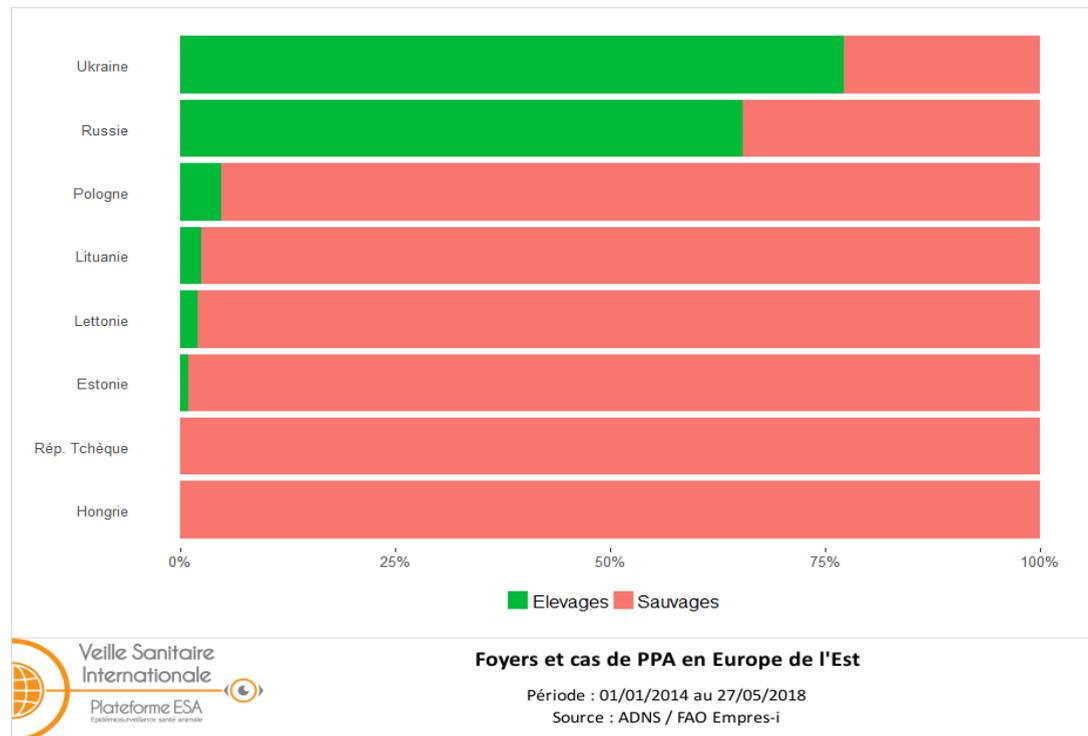
# Evolution des foyers en Europe de 2014 à 2017

- Augmentation du nombre de déclarations depuis 2014
- Diffusion progressive
- En 2017 : premières déclarations en Roumanie et République tchèque



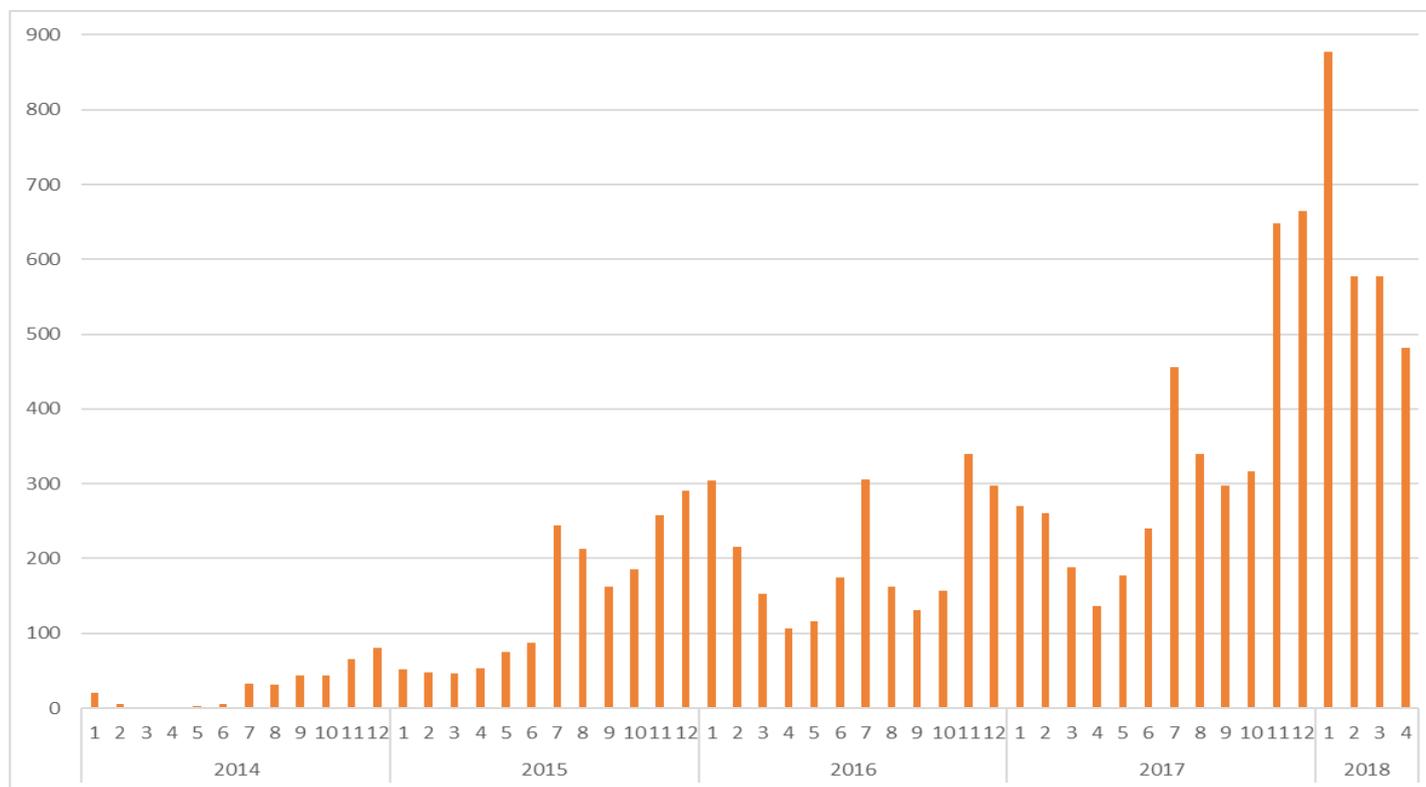
# Répartition faune sauvage/domestique

- Déclarations principalement, voire uniquement, au sein de la faune sauvage en Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne et République Tchèque, et plutôt dans les élevages porcins en Ukraine et en Russie
- Recrudescence de foyers domestiques en Pologne et en Ukraine ces deux dernières semaines (n=9)



# Evolution des foyers en Europe de 2014 à 2016

Augmentation du nombre de déclarations de PPA dans la faune sauvage depuis juin 2017 en Europe - variation cohérente avec la variabilité saisonnière observée depuis 2014



**Figure:** Nombre de cas de PPA confirmés dans la faune sauvage par mois dans le Nord-Est de l'Europe du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 avril 2017 (Sources : ADNS/FAO Empres-i au 22/05/2018) (les cas de la Fédération de Russie et de la Biélorussie ne sont pas inclus)



## Diffusion vers l'Ouest en Pologne (Varsovie)

Vidéo des déclarations de PPA en Pologne du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 12 février 2018 (source : ADNS) : disponible dans le Centre de ressources de la Plateforme ESA (possibilité de sélectionner l'espèce touchée et de zoomer sur une zone particulière)

- Octobre 2017 : « saut » de l'Est à la région de Varsovie
- Peu de forêts entre l'Est et la capitale → hypothèse de l'introduction via une activité humaine

# Introduction en Hongrie

- La Hongrie a déclaré dans le centre du pays depuis le 23 avril 2018, 6 cas sur des sangliers trouvés morts (dans le périmètre de contrôle de  $\pm 4$  km autour du premier cas mis en place).
- A la frontière avec l'Ukraine, deux nouveaux cas sauvages ont été confirmés les 16 et 2

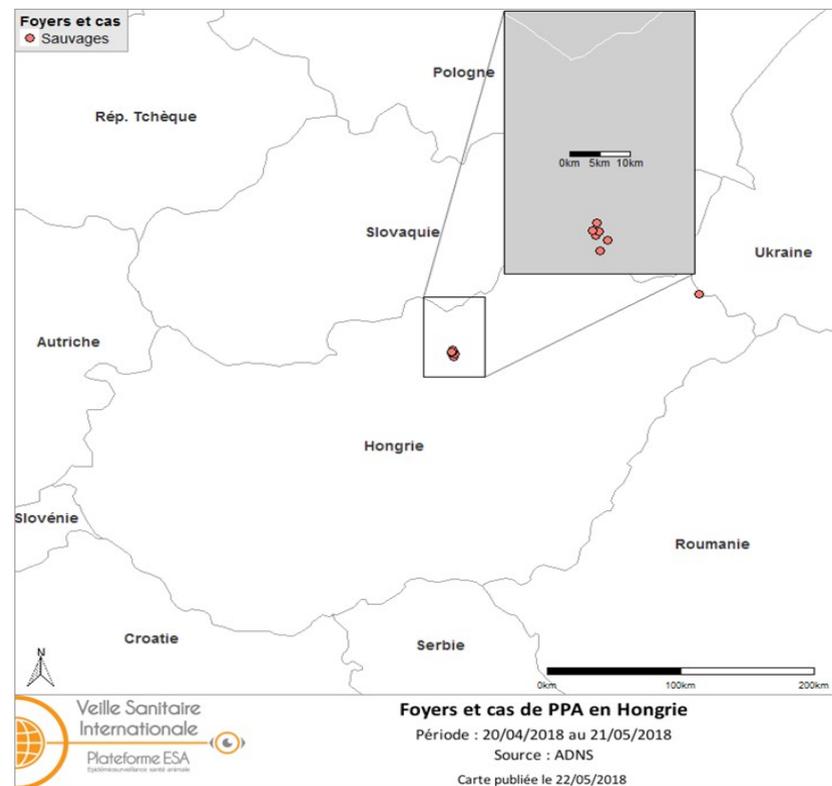


Figure : Sept cas de PPA en Hongrie confirmés depuis le 23/04/2018 sur des cadavres de sanglier, six dans le centre du pays et un à la frontière ukrainienne (source: ADNS le 22/05/2018)



# Situation en Hongrie

- Pour l'instant, aucune information n'est disponible sur l'origine des cas au centre du pays, dont les caractéristiques évoquent ce qui est advenu dans la région de Zlin en République Tchèque, c'est-à-dire une **transmission à distance de la maladie**.
- A la frontière avec l'Ukraine, l'hypothèse d'une **propagation naturelle** due aux mouvements des sangliers à partir des foyers ukrainiens proches est fortement privilégiée. La PPA avait été détectée en Ukraine en janvier et en mars 2018 chez des porcs domestiques à quelques kilomètres seulement de la frontière avec la Hongrie (source : ADNS).
- Les autorités hongroises ont mis en place des mesures de contrôle à la frontière ukrainienne avec notamment le renforcement des contrôles (équipements, bagages, véhicules, etc.) et des procédures de désinfection des équipements et véhicules, ainsi que des campagnes de sensibilisation.
- Ces événements confirment une nouvelle fois l'expansion progressive de la maladie à partir de l'Est de l'Europe et la difficulté pour les pays concernés à sécuriser les passages transfrontaliers des animaux et des produits à risque.

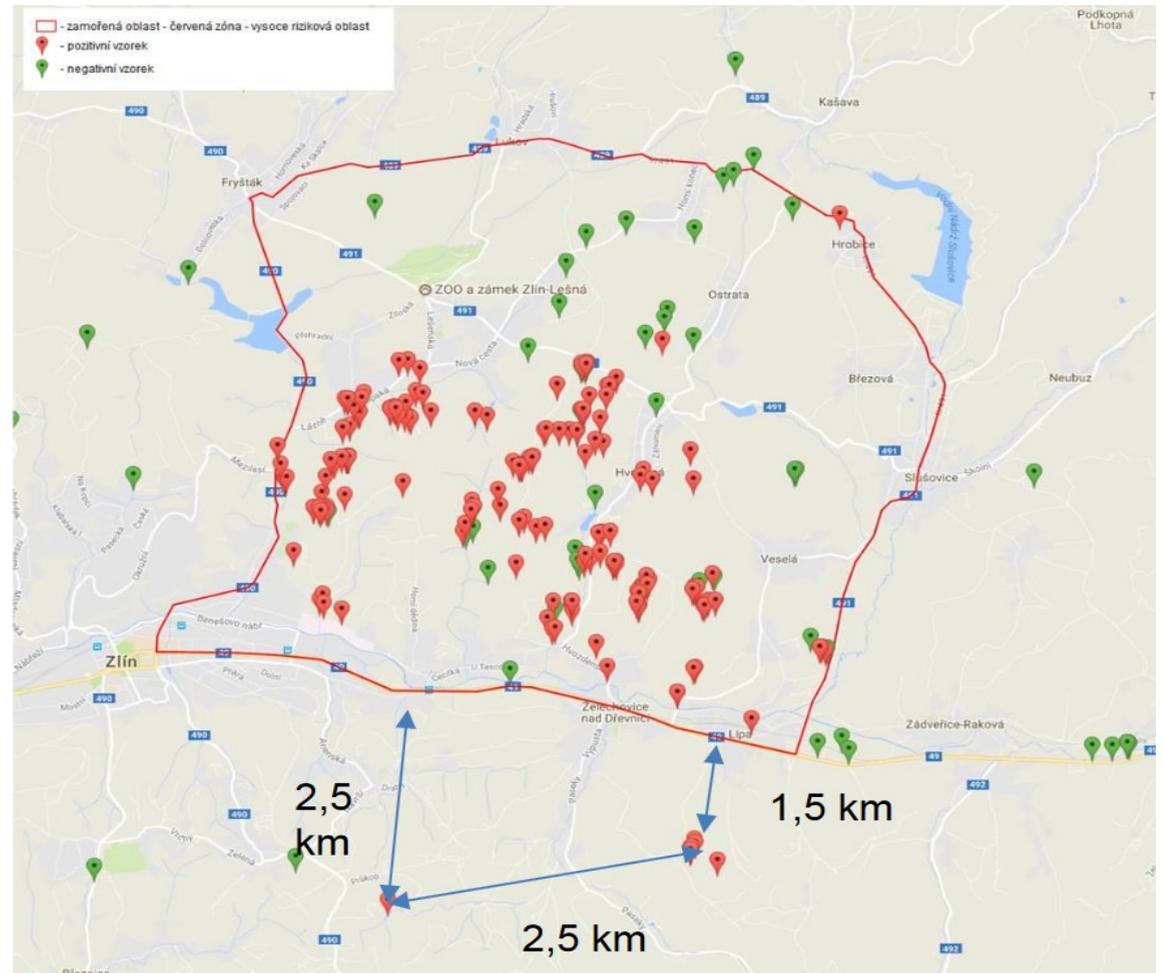


# PPA en République Tchèque

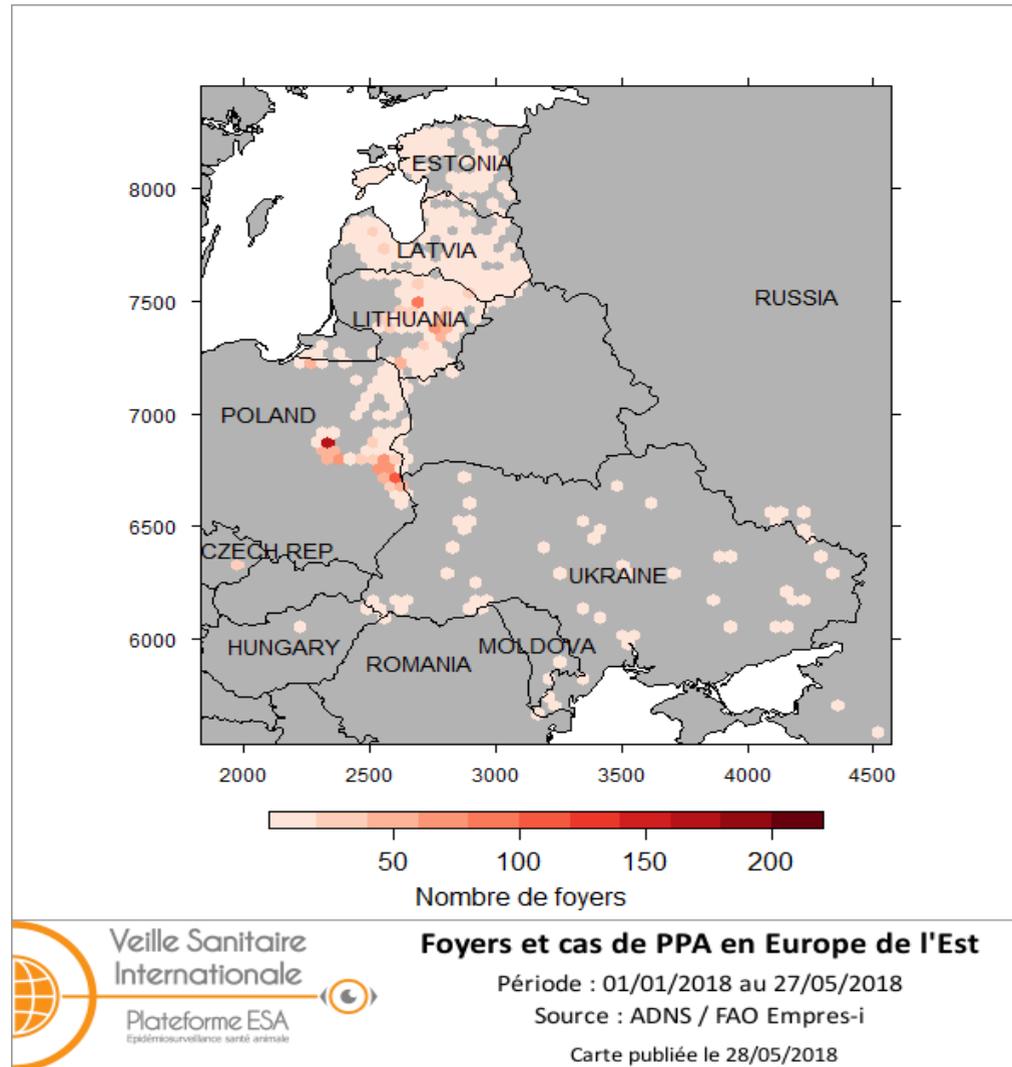
- Première détection de PPA en République Tchèque : sanglier retrouvé mort le 21/06/2017 dans une zone habitée du district de Zlin, au Sud-Est du pays (déclaration ADNS 27/06/2017)
- **Hypothèse** d'introduction de la maladie : facteur humain → lard (Salo) contaminé amené par des ouvriers Ukrainiens dans un hôpital local
- Mesures de lutte particulières depuis juillet 2017
  - Interdiction de la chasse au sein d'une zone délimitée par des barrières électriques et odoriférantes, afin d'éviter la migration des sangliers vers des zones « indemnes »
  - Augmentation de la pression de chasse aux abords de cette zone (zones les plus à risque de diffusion)
  - Proposition de compensation financière, à condition que les chasseurs mettent à disposition des échantillons provenant des sangliers chassés

# Situation en République tchèque

- 230 cas de PPA [202 + 28]  
(source : ADNS 28/05/2018)
- Pas d'élevages touchés
- District de Zlin au Sud-Est du pays
- 21/12/2017 : cinq carcasses de sangliers retrouvées en dehors de la zone à haut risque qui avait été circonscrite



# Situation en Europe en 2018





## Activité VSI sur la PPA

- Compte-rendu hebdomadaire de la progression de la PPA à l'Anses et à la DGAL et GS VSI par le *Bulletin hebdomadaire de veille sanitaire internationale*
- Articles dans le *Bulletin Epidémiologique – Santé Animale et Alimentation* (<http://bulletinepidemiologique.mag.anses.fr/>)
- Notes régulières sur le site de la Plateforme dont note co-rédigée avec M-F Le Potier - présidente GARA septembre 2016 (<https://www.ars.usda.gov/GARA/>)
- Note Plateforme ESA du 1<sup>er</sup> février 2018  
<http://plateforme-esa.fr/article/progression-de-la-peste-porcine-africaine-en-europe-de-l-est-extension-vers-l-ouest-en>

# Plan d'actions

Articulation autour de **trois axes** :

1. La prévention
2. La surveillance
3. La lutte

Prise en compte des **deux volets** :

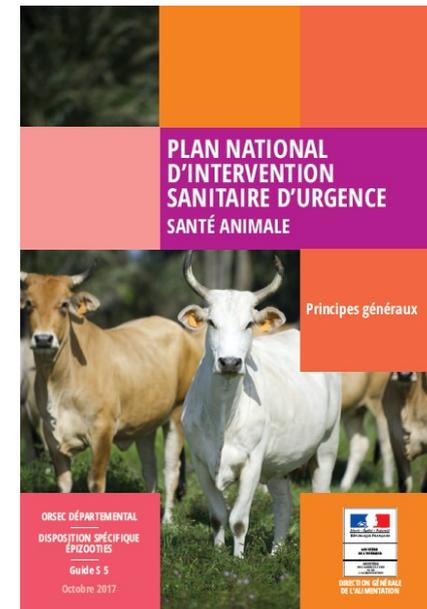
- Foyer en élevage
- Cas dans la faune sauvage

# Modalités de travail

- Coordination DGAI par **S Rautureau** & **Y Lambert** - Appui transversal :  
**G Gerbier** (DRAAF Grand Est)
- Travail en **groupes restreints** (partage de documents, visioconférences, réunions en présentiel) ; Groupe plateforme ESA, Groupes d'experts spécialisés, avis Anses,.....
- Les acteurs/contributeurs :
  - Membres de la plateforme ESA
  - DICOM, ENSV, MTES
  - DDecPP, DDT, DRAAF, DREAL
  - ANSP, IFIP, Professionnels,...
  - ONF, Agence Française pour la Biodiversité
  - Gestionnaires d'autoroutes, d'aéroports,...

# Modalités de travail

- Prise en compte de l'expérience des États membres touchés.
- Articulation avec les travaux menés suite aux enseignements tirés des crises sanitaires récentes
  - > Plan d'actions « gestion et organisation de crise » ; organisation pour la mobilisation de moyens humains, matériels et financiers dans les actions de lutte et de communication.
- Intégration dans le PNISU :
  - Dispositif documentaire ;
    - Des documents techniques harmonisés (spécifiques et transversaux)
    - Des outils ; fiches réflexes, procédures, documents modèles, ...
  - Dispositif d'amélioration continue ;  
formations, mises en situation et retex



# Actions de prévention

➤ Au préalable ; état des lieux et recensement

—→ Prévenir l'introduction sur le territoire national :

- Sensibilisation
- Contrôles renforcés
- Ciblage d'enquêtes pour recherche d'introductions frauduleuses
- Renforcement de la biosécurité



| Calendrier                | Livrables   |
|---------------------------|---|
|                           | <b>Sensibilisation</b>  |
| 1 <sup>er</sup> trim 2018 | À destination des voyageurs (Affiche +site internet MAA)            |
| 1 <sup>er</sup> trim 2018 | Plaquettes de sensibilisation : éleveurs, chasseurs, vétérinaires   |
| 2 <sup>nd</sup> trim 2018 | Renforcement des contrôles dans les centres de traitement du gibier |

<http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir>.

# Actions de prévention

- Renforcement de la biosécurité en élevage et dans les transports
  - Prévenir l'introduction dans les sites d'élevage:
    - Renforcement du dispositif réglementaire
    - Fiches « bonnes pratiques »
    - Sensibilisation et formation

| Calendrier                      | Livrables  |
|---------------------------------|--|
|                                 | <b>Biosécurité</b>   |
| <b>2<sup>nd</sup> trim 2018</b> | Fiches techniques relatives aux mesures de biosécurité à mettre en place en élevage porcin et dans les moyens de transport |
| <b>fin 2018</b>                 | AM biosécurité en élevage porcin (plein air et hors sol)   |
| <b>fin 2018</b>                 | AM biosécurité moyens de transport   |

## Modalités d'habillag



- 1 Entrer dans le ves  
Se déshabiller entière  
(sous vêtement, T-shir  
vail), les vêtements en  
préférence en coton.
- 2 S'attacher les cheveux
- 3 Enlever bijoux et mor
- 4 Enfiler la paire de bot



- 5 Enfiler une combinai  
de protection, les jam  
combinaison par-dess



# Actions de surveillance

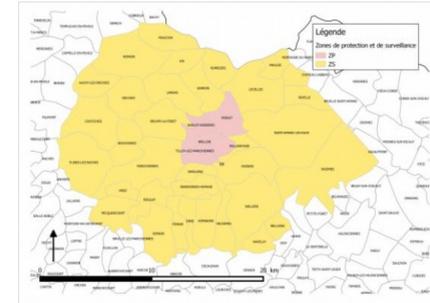
## ➤ Révision de la surveillance et des réseaux d'alerte associés

—→ Détecter rapidement

- Définition des critères d'alerte et de suspicion
- Une surveillance adaptée pour chaque population cible (élevage, faune sauvage libre ou captive,..)
- Création d'un réseau de laboratoires

| Calendrier                      | Livrables  |
|---------------------------------|--|
|                                 | <b>Élevage de suidés</b>   |
| <b>2<sup>nd</sup> trim 2018</b> | Note surveillance événementielle PP  |
|                                 | <b>Faune sauvage</b>   |
| <b>2<sup>nd</sup> trim 2018</b> | Note sur les modalités de surveillance de la faune sauvage vis à vis du risque pestes porcines |
| <b>Courant 2018</b>             | Instruction conjointe MTES : renforcement du suivi des lâchers de gibier                       |
|                                 | <b>Laboratoire</b>   |
| <b>Octobre 2018</b>             | Mise en place d'un réseau de laboratoires agréés PCR-PPA et ELISA-PPA                          |

# Actions de lutte



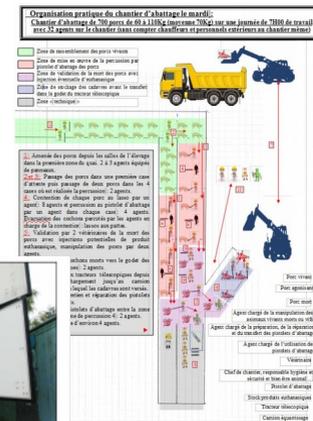
- Objectifs :
  - Mise à jour des instructions (note 2006-8194 révisée en 2012) sur les suspicions et gestion de foyers en élevage
  - Déclinaison de la gestion de suspicions et de cas dans la faune sauvage

➤ Priorités pour **juin 2018** – construction d'outils :

- Gestion d'une suspicion en élevage et dans la faune sauvage
- Élaboration de lignes directrices gestion d'un foyer en faune sauvage
- Organisation des différents acteurs en temps de crise
- Modalités de dépeuplement en élevage.



➤ Finalisation des dispositifs **PISU** fin 2018 – début 2019



# Une planification chez tous les acteurs

—→ Préparation de tous les acteurs ; disposer de procédures et d'une organisation de crise adaptée.

- Détection précoce
- Anticipation des mesures de gestion : restriction de mouvements /ré-organisation des flux (abattoirs dans les zones,...), les différents types d'abattage (BE, préemptifs,...),...
- Communication en cas de crise :
  - Avec le ministère : points de situation, consultations sur les stratégies de lutte et de communication,...
  - Au sein des différents réseaux professionnels : diffusion des mesures et remontée des difficultés rencontrées...
  - Avec le grand public



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

Merci de votre attention